

COMMUNE DE CONDE-SUR-VIRE
2 Place Auguste Grandin – 50890 Condé-sur-Vire

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 juillet 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le trois juillet à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de Troisgots, sous la présidence de Monsieur Laurent PIEN, Maire.

Présents : Mme Annick ALIX FAUDEMÉR, Mme Sylvie ASSELIN, Mme Esther BEUVE, M. Éric CAUVIN, Mme Catherine COQUELIN, Mme Isabelle DEGUETTE, M. Manoël DUDOUIT, M. Alain EUDES, M. Joël GAUTIER, Mme Sylvie GAUTIER, M. Emmanuel JAMARD, Mme Nathalie LECLER, M. Franck LEGIGAN, M. Alain LENESELEY, Mme Martine LEPAGE, M. Gilles MALICOT, M. Laurent PIEN, Mme Martine SAVARY, M. Vivek SINGH

Excusés : Mme Aurélie COLLIBEAUX qui a donné pouvoir à M. Emmanuel JAMARD, M. Pierrick DELACOTTE, Mme Laurence DUFOUR, Mme Nathalie LECUIR, M. Sébastien LEMONNIER, M. Cyril PANIEL, Mme Pierrette POUSSET

Absents : M. Yann LECUYER, M. Serge LEMONNIER

Secrétaire de séance : Mme Isabelle DEGUETTE

Date de convocation : 26 juin 2024

Date d'affichage : 12 juillet 2024

Nombre de conseillers en exercice : 28

Présents : 19

Pouvoirs : 1

Votants : 20

Délib. n°2024-053 : RH - modification du tableau des effectifs

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois des collectivités locales sont créés par l'organe délibérant. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services.

Il est nécessaire de modifier le tableau des effectifs de la commune pour la raison suivante :

- Départ à la retraite de Nelly SIMON, agent d'entretien et du restaurant scolaire (35h)
- Remplacement par Aurélie SIMON sur un poste légèrement modifié (29h30). Aurélie SIMON, régulièrement appelée pour effectuer des remplacements, a été choisie à l'issue d'un appel à candidatures organisé en interne.

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 34,

Vu le tableau des effectifs,

Après délibération, le Conseil municipal :

DECIDE

- **Créer, à compter 1^{er} septembre 2024, le poste ci-dessous :**

| Création de poste | Catégorie / Filière | Missions | Durée hebdo |
|-------------------|------------------------|--|-------------|
| Adjoint technique | C Filière technique | Agent d'entretien / agent de restauration | 29h30 |

- **Supprimer, à compter de la nomination de l'agent au poste ci-dessus, et après avis favorable du comité social territorial (Centre de Gestion), l'emploi suivant :**

| suppression de poste | Catégorie / Filière | Missions | Durée hebdo |
|---|------------------------|--|-------------|
| Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe | C Filière technique | Agent d'entretien / agent de restauration | 35h |

- **Adopter la modification du tableau des effectifs ainsi proposée ;**
- **Dire que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois sont inscrits au budget primitif 2024, chapitre 12, articles 6411 et suivants.**

| | | |
|-----------|----------|---------------|
| Pour : 20 | Contre : | Abstentions : |
|-----------|----------|---------------|

Pour copie certifiée conforme.

**Le Maire,
Laurent PIEN**

